



CONSEIL INTERNATIONAL DES BOIS TROPICAUX

Distr.
GÉNÉRALE

ITTC(XLII)/19
12 mai 2007

FRANCAIS
Original: ANGLAIS

QUARANTE-DEUXIEME SESSION
7 - 12 mai 2007
Port Moresby (Papouasie-Nouvelle-Guinée)

DECISION 5 (XLII)

NOMINATION DU DIRECTEUR EXECUTIF

Le Conseil international des bois tropicaux

Rappelant sa décision 3(XXXVII) du 6 novembre 1999 qui nommait M. Manoel Sobral Filho au poste de directeur exécutif de l'OIBT pour une durée de quatre ans à compter du 6 novembre 1999 ;

Rappelant également sa Décision 5(XXXIV) du 17 mai 2003 qui renouvelait le mandat de M. Manoel Sobral Filho avec prise d'effet au 6 novembre 2003 jusqu'au 5 novembre 2007, comme second mandat de sa nomination;

Notant, avec reconnaissance son dévouement et sa contribution infatigable à la direction de la l'Organisation ;

Agissant en accord avec l'article 16, paragraphe 1 et 2 de l'Accord international des bois tropicaux (AIBT) de 1994;

Rappelant en outre les Décisions 8(XXVI) et 3(XXV) portant sur les questions relatives à l'article 16 de l'AIBT de 1994, et en particulier l'annexe à la Décision 8(XXVI) relative aux procédures de sélection des futurs Directeurs exécutifs ;

Rappelant de plus le Rapport du Groupe de travail sur l'article 16 de l'AIBT de 1994, [ITTC(XLII)/8];

Soulignant le rôle stratégique du Directeur exécutif à la tête de l'Organisation ;

Notant les candidatures au poste de Directeur exécutif déposées par des ressortissants de pays membres de l'OIBT et avalisées par leur gouvernement ;

Décide de nommer par consensus M. Emmanuel Ze Meka au poste de Directeur exécutif de l'Organisation internationale des bois tropicaux pour une durée de quatre ans à compter du 6 novembre 2007, en accord avec les termes et conditions contenues dans la lettre de nomination approuvée par le Conseil.

* * *